



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/21696
4 septembre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATEE DU 31 AOUT 1990, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU VIET NAM AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

Le Représentant permanent de la République socialiste du Viet Nam présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et a l'honneur de se référer à ses notes SCPC/7/90(1 et 2) des 8 et 27 août 1990 concernant l'application de la résolution 661 (1990) du Conseil de sécurité adoptée par le Conseil le 6 août 1990.

Le Représentant permanent souhaite informer le Secrétaire général que le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam suit la situation dans la région du Golfe avec une profonde inquiétude et espère qu'elle sera réglée rapidement par des moyens pacifiques. En tant que membre de la communauté internationale, le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam se conformera à la résolution 661 (1990) du Conseil de sécurité.
